

MISE EN PLACE D'UN RÉGIME DE GARANTIE

Avis de la Chambre de Commerce: Mise en place d'un régime de garantie en faveur de l'économie luxembourgeoise dans le cadre de la pandémie Covid-19

La Chambre de Commerce vient de publier [son avis sur le Projet de loi n°7545](#) visant à mettre en place un régime de garantie en faveur de l'économie luxembourgeoise dans le cadre de la pandémie Covid-19.

La Chambre de Commerce salue l'objectif du projet de loi sous avis ainsi que l'envergure de la garantie proposée, néanmoins certaines définitions et notions méritent d'être clarifiées pour plus de sécurité juridique. Le soutien plein et entier des banques est indispensable afin que le projet de loi puisse sortir ses effets et être salué par la Chambre de Commerce.

Communiqué de la Chambre de Commerce:

<https://www.cc.lu/actualites/detail/avis-de-la-chambre-de-commerce-mise-en-place-dun-regime-de-garantie-en-faveur-de-leconomie-luxemb/>